Image not found or type unknown

La maison de mon voisin terminée depuis 20 ans ne figure pas au c

Par **alain16**, le **25/03/2015** à **12:42**

Bonjour
mon voisin habite une maison construite par lui même et terminée de puis 20 ans or elle ne figure pas sur les relevés du cadastre. elle a donc été construite sans permis.nous souhaitons contester le fait qu'il a ouvert des chiens assis qui ouvrent directement sur notre propriété.
Quelle procédure engager pour que cette situation illégale soit corrigée?
Merci de votre réponse
A.Langlet

Par **janus2fr**, le **25/03/2015** à **13:26**

[citation]nous souhaitons contester le fait qu'il a ouvert des chiens assis qui ouvrent directement sur notre propriété.[/citation]
Bonjour,
En soit, des fenêtres qui donnent sur votre propriété ne sont pas forcément illégales. Il faut vérifier la distance entre les fenêtres et la limite séparative des terrains. S'il y a au moins 1m90, il n'y a pas création de vues droites.

Par **bern29**, le **25/03/2015** à **16:55**

Bjr,

" elle ne figure pas sur les relevés du cadastre. elle a donc été construite sans permis"

Le cadastre relève toutes les constructions (légales ou illégales) le problème vient d'ailleurs.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés